

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE



230, rue du Père-Rhéaume  
Neuville (Québec) G0A 2R0  
Tél. : 418 876-2280  
Télec. : 418 876-3349  
mun@ville.neuville.qc.ca

## ANNONCE D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

**NUMÉRO DU RÈGLEMENT : 101.4**

**TITRE DU RÈGLEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 101.4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 101 AFIN D'INTÉGRER LES MODALITÉS RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ À LA SUITE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 104.32 POUR COHABITAT NEUVILLE**

**Description du projet :** Modification du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 101 afin d'intégrer les modalités relatives aux demandes de permis de construction et de certificat d'autorisation relativement à l'implantation d'un projet résidentiel intégré à la suite de l'adoption du règlement 104.32 pour *Cohabitat Neuville*.

Conformément à sa politique de participation publique en matière d'urbanisme (règlement numéro 112), le conseil municipal de la Ville de Neuville a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, la résolution 21-07-131 aux fins suivantes :

- Amorcer une démarche de participation publique
- Déposer le calendrier des étapes visant l'adoption du projet de règlement 101.4 modifiant le règlement numéro 101 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'intégrer les modalités relatives aux demandes de permis de construction et de certificat d'autorisation relativement à l'implantation d'un projet résidentiel intégré pour *Cohabitat Neuville*.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette procédure peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280 poste 221.

## CALENDRIER DES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

ÉTAPE	DATE
<b>Avis de motion   Adoption du projet de règlement   Adoption de la résolution visant le lancement d'une démarche de participation publique   Dépôt d'un calendrier des étapes</b>	<b>5 juillet 2021</b>
<b>Diffusion de l'information sur le projet visé et la démarche de participation publique</b> Web : Facebook et site Internet de la Ville, journal : courrier de Portneuf (CP)	<b>12 juillet (Web) 21 juillet 2021 (CP)</b>
<b>Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation</b>	<b>2 août 2021</b>
<b>Réception des commentaires écrits des citoyens sur le projet</b>	<b>2 août 2021 au 23 août 2021</b>
<b>Assemblée publique – mesures de consultation</b>	<b>23 août 2021</b>
<b>Réception des commentaires des citoyens sur le projet</b>	<b>24 août 2021 au 30 août 2021</b>
<b>Étapes suivantes selon la décision du conseil municipal :</b>	
<b>Adoption du règlement</b>	<b>7 septembre 2021</b>
<b>Approbation de la MRC de Portneuf et émission du certificat de conformité</b>	<b>Septembre 2021</b>
<b>Avis public de promulgation - Entrée en vigueur du règlement</b>	<b>Octobre 2021</b>

**POUR CONSULTER TOUTE L'INFORMATION RELATIVE À CETTE DÉMARCHE ET AU PROJET S'Y RATTACHANT, VISITEZ LE [VILLE.NEUVILLE.QC.CA](http://VILLE.NEUVILLE.QC.CA)**

**DONNÉ À NEUVILLE**, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.



Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière